



Plaque en bronze commémorative sur le mur de West Stands à Stagg Field (Chicago) où débute l'ère atomique.
(Photo: Argonne National Laboratory)

La double gageure de l'ère nucléaire

En un demi-siècle, les moyens politiques et juridiques de maîtriser l'atome ont été créés

Dès que se produisit la première réaction en chaîne contrôlée, il y a 50 ans, le monde dut relever deux grands défis — ne pas utiliser l'atome pour faire la guerre et l'exploiter sans risque au profit de l'humanité.

On a tout de suite compris que les applications militaires de la nouvelle science présentaient un danger menaçant pour l'avenir. Dans «The Making of the Atomic Bomb», Richard Rhodes rapporte ces paroles de Léo Szilard: «J'ai serré la main de Fermi en lui disant que, selon moi, ce jour serait une tache noire dans l'histoire de l'humanité».

Que nous soyons de cet avis ou non — et c'est mon cas — il faut bien admettre que la première démonstration de la puissance destructrice effective de l'arme nucléaire et les essais pendant des dizaines d'années d'engins nucléaires toujours plus destructeurs, toujours plus perfectionnés, montrent que nous n'avons pas encore trouvé la solution définitive pour limiter l'usage de la réaction nucléaire en chaîne à des desseins pacifiques. Il faut bien aussi reconnaître que l'évacuation des centaines de milliers de personnes touchées par la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, et la peur que l'énergie nucléaire fait naître dans le grand public prouvent que nous n'avons pas non plus de réponse vraiment satisfaisante à la seconde question, à savoir comment exploiter effectivement et sans risque les possibilités du nucléaire pour produire de l'énergie.

Le reconnaître ne signifie pas que l'on veut ignorer tout le chemin que le monde a parcouru pour faire face au défi de 1942. L'esprit largement ouvert, nous avons créé des structures et des institutions internationales politiques et juridiques pour nous rapprocher de nos objectifs.

M. Blix est directeur général de l'AIEA. Cet article est repris du discours qu'il a prononcé en novembre 1992 à Chicago, lors de la réunion internationale organisée par l'American Nuclear Society, la Société nucléaire européenne, et le United States Council for Energy Awareness pour commémorer le 50ème anniversaire de la première réaction nucléaire en chaîne contrôlée, réalisée le 2 décembre 1942.

Bien que nous n'ayons pas encore la certitude que le risque d'une guerre nucléaire n'existe plus, il y a aujourd'hui de bonnes raisons de conserver un certain optimisme. On assiste enfin à la réduction des arsenaux nucléaires et au retrait de multiples engins. Les zones dénucléarisées gagnent du terrain dans le monde. On note aussi une prise de conscience à l'égard de l'énergie nucléaire qui, convenablement exploitée, offre un moyen viable de répondre aux besoins croissants de l'humanité en énergie et présente moins de danger pour le climat, la santé et l'environnement que la consommation intensive de combustibles fossiles.

Il a fallu beaucoup de temps et d'efforts dans les domaines scientifiques, techniques et politiques pour en arriver là. La situation aurait pu évoluer différemment et mener au désastre. Aujourd'hui, le danger d'une conflagration nucléaire s'éloigne. Nous savons maintenant combien nous sommes passés près de la catastrophe lors de la crise des missiles pour Cuba. Il se peut aussi que l'emploi de l'arme nucléaire ait été envisagé lors de la guerre de Corée. Le saut dans l'abîme n'a cependant pas eu lieu. L'existence des armes nucléaires et leur formidable potentiel ont dissuadé ceux qui les possédaient de s'en servir. De pair avec l'intégration rapide de l'économie mondiale et le souci commun de l'environnement, ces faits nous mènent à réfléchir sur la prochaine étape dans cet ordre mondial encore primitif: renforcer le cadre juridique de la cohabitation et développer les institutions communautaires pour résoudre nos problèmes communs.

Renforcer le cadre juridique

C'est grâce à la clairvoyance d'un soldat devenu homme d'Etat — le Président Dwight Eisenhower — que l'on a tenté pour la première fois de concilier les deux aspects du potentiel nucléaire pour le maîtriser et l'utiliser pacifiquement au profit de l'humanité tout en freinant son extension à des fins militaires. C'est à son initiative «l'atome pour la paix» que l'AIEA doit son existence depuis 35 ans et sa double mission: promouvoir les applications pacifiques de

par Hans Blix

l'énergie nucléaire et s'efforcer d'empêcher la prolifération des armes nucléaires.

Tel était l'objectif du Traité de 1970 sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui permettait aux Etats de s'engager formellement, et sous contrôle, à la non-prolifération tout en promettant de faciliter le transfert de la technologie nucléaire pacifique aux pays qui prenaient cet engagement. Aujourd'hui, le Traité et quelques autres accords régionaux du genre du Traité de Tlatelolco en Amérique latine sont à juste titre considérés comme des instruments juridiques essentiels et efficaces pour prévenir l'acquisition d'armes nucléaires par d'autres pays.

L'an dernier, ces traités ont fait de nouveaux adeptes: l'Argentine et le Brésil en Amérique latine, l'Afrique du Sud et plusieurs autres Etats africains. Une nouvelle vague d'adhésion au TNP viendra peut-être prochainement des anciens pays membres de l'Union soviétique. De fait, certains d'entre eux y ont déjà adhéré.

A part certaines Républiques de l'ex-Union soviétique, quelques Etats seulement — Israël et l'Algérie dans la région de la Méditerranée, et l'Inde et le Pakistan, pour ne citer que les plus importants — se sont abstenus de s'engager formellement à la non-prolifération et possèdent des installations nucléaires d'importance. On peut raisonnablement penser que ces pays finiront eux aussi par s'engager à renoncer aux armes nucléaires, à condition, entre autres, que des relations pacifiques solides puissent se maintenir dans leurs régions respectives et que les cinq Etats qui se sont déclarés dotés d'armes

nucléaires continuent de réduire leur arsenal atomique.

On peut escompter que de nouveaux accords dans ce domaine ouvriront la voie à l'extension illimitée du TNP lorsque la question sera à l'ordre du jour en 1995. Dans le climat actuel de détente internationale et vu les excédents d'uranium fortement enrichi et de plutonium aux Etats-Unis et en Russie, on peut espérer que ces deux Etats prendront l'initiative d'un accord global prévoyant la cessation sous contrôle de la production de matières fissiles pour l'armement.

De même, un accord fixant une date pour la cessation de tous les essais nucléaires, et accepté par tous les Etats dotés d'armes nucléaires, ferait beaucoup pour la non-prolifération. Un tel accord, dont on parle depuis 30 ans, signifierait que le monde renonce à l'essai de «meilleurs» engins nucléaires. Faut-il ajouter que la réduction progressive et accélérée des stocks d'armes nucléaires dans tous les pays qui en possèdent aurait toute son importance et contribuerait à prouver l'incongruité croissante de ces engins dans ce monde en formation de l'après-guerre froide.

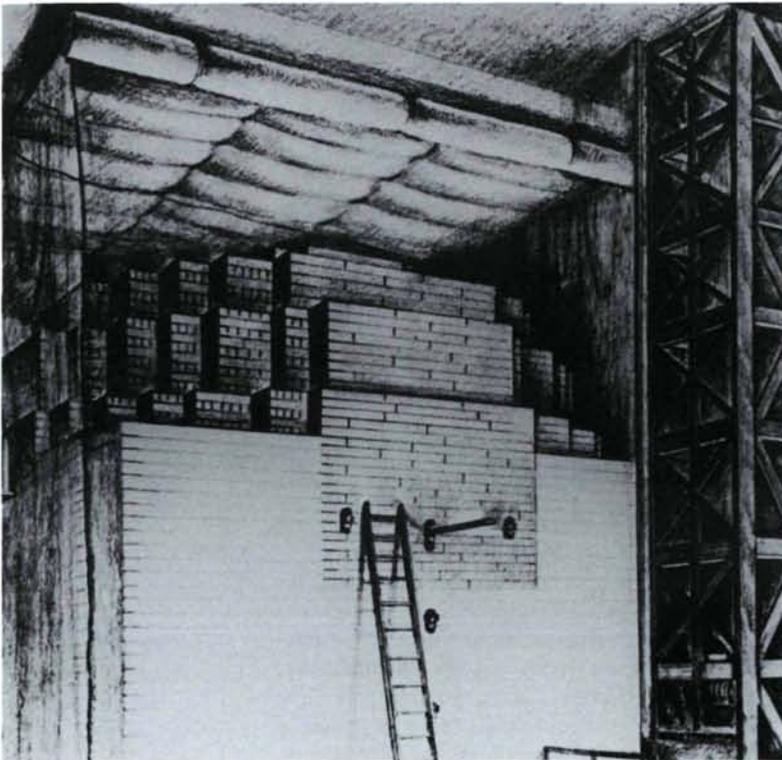
Voilà le côté encourageant du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Certains d'entre vous y verront un excès d'optimisme. Et pourtant, je crois pouvoir dire qu'à aucun moment depuis le début des pourparlers de désarmement nucléaire, le climat politique n'a semblé aussi favorable à un accord général. Il est temps d'agir. Il ne faut pas manquer l'occasion!

Je suis bien obligé, cependant, de relever les dangers qui menacent un monde qui se libère progressivement de l'arme nucléaire. Que la tension renaisse, pour quelque raison, entre les Etats dotés d'armes nucléaires, et le désarmement cessera.

Deux autres risques viennent souvent à l'esprit. On peut craindre que du plutonium, de l'uranium affiné, de la technologie ou des experts en armement nucléaire ne se fauillent depuis l'ex-Union soviétique vers des pays potentiellement nucléaires. Des nouvelles sur ce trafic nous sont servies pratiquement chaque jour par les médias. Bien qu'aucune, après analyse, ne se soit encore avérée quant à la prolifération, ce n'est pas une raison pour se laisser aller. Tous les Etats doivent prendre des mesures énergiques pour prévenir l'exportation de matières ou de matériel nucléaires sensibles qui risqueraient de favoriser la prolifération de l'arme nucléaire. Nul doute que plus la détente et le désarmement s'affirment à l'échelle mondiale et régionale, et moins il y a de risque de voir un Etat chercher à acquérir ou à fabriquer des armes nucléaires. Le cas de l'Iraq a montré, cependant, que le risque subsiste et doit être pris au sérieux et que des mesures s'imposent sur le plan de la politique étrangère, de la sécurité internationale, du contrôle des exportations et de la vérification.

Ce cas a fait la preuve que, en dehors des pays industriels déjà nombreux, certains pays en développement ont atteint un degré de développe-

Dessin de la première pile atomique, CP-1, conçue à Chicago.



ment technologique qui leur permet, s'ils ont la voie libre et sont politiquement motivés, de se doter d'un armement nucléaire. Il est donc urgent d'éviter qu'ils ne soient tentés et de prendre des mesures de sécurité sur le plan politique, notamment par un règlement pacifique de la situation au Moyen-Orient, afin d'empêcher l'importation de matières et de techniques à des fins militaires, sans omettre de renforcer les contrôles.

Renforcement du système de garanties

Le système de garanties est un élément important du régime institué pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et s'assurer que les installations nucléaires ne sont utilisées qu'à des fins pacifiques. Premier au monde, le dispositif d'inspection *in situ* fonctionne depuis plus de 25 ans. Moyennant 60 millions de dollars par an, actuellement, et grâce à ses 600 fonctionnaires dont quelque 200 inspecteurs, le système donne au monde l'assurance que les matières fissiles présentes dans les installations nucléaires déclarées ne sont pas détournées à des fins militaires. Cette activité demeure très importante, mais le cas de l'Iraq a montré que le système devrait aussi pouvoir signaler la préparation d'armes nucléaires, ou de matières utilisables à cette fin, dans des installations ou activités clandestines non déclarées. A cette tâche évidemment plus délicate contribuent diverses mesures dont la plus importante consiste à acquérir l'information et à s'assurer le droit d'inspecter des sites non déclarés en comptant sur l'appui du Conseil de sécurité de l'ONU.

L'information est effectivement le facteur essentiel du succès des inspections. Les inspecteurs doivent savoir où aller et quoi faire. Il ne leur est pas possible d'examiner chaque bâtiment et chaque sous-sol dans un pays étranger et les visites au hasard ne sont pas d'une grande utilité. Ils doivent pouvoir disposer de renseignements sur les sites et les installations éventuellement intéressants.

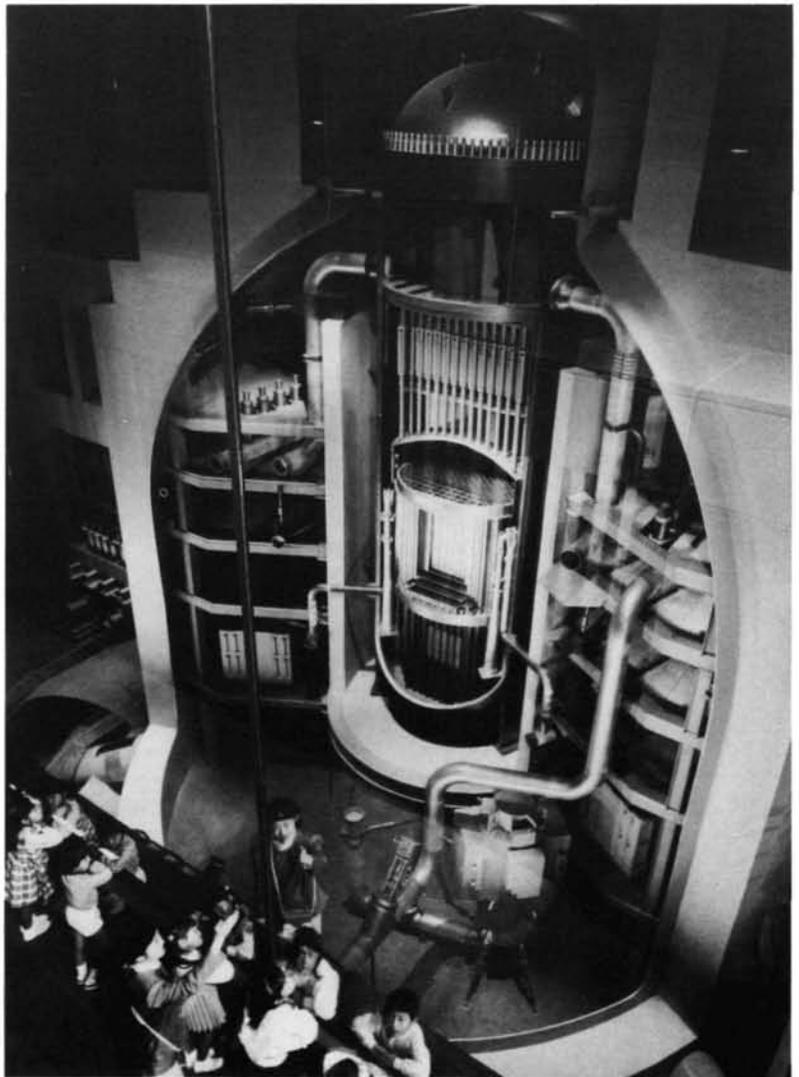
En vertu du système de garanties que l'AIEA est en train de renforcer, l'information fournie par les Etats visités serait complétée par d'autres renseignements communiqués par exemple par d'autres Etats en ce qui concerne l'exportation et l'importation de matières et de certains matériels nucléaires. Si l'AIEA avait reçu et analysé ce genre de renseignements avant la guerre du Golfe, il est fort possible qu'elle eût exigé des explications et un droit de visite.

Toute information que l'Agence peut recevoir, y compris par voie de satellite de surveillance ou autres sources, doit évidemment faire l'objet d'une analyse critique. Il circule beaucoup de nouvelles fausses ou manipulées. L'Agence a l'obligation professionnelle de s'abstenir de conclure ou d'agir à partir d'une information non confirmée; il est aussi de son devoir d'éviter les soupçons injustifiés et les fausses alarmes.

Ses inspecteurs doivent avant tout pouvoir accéder librement aux sites et aux matières qui, selon les renseignements, sont à inspecter. Dans le cas de l'Iraq, un droit d'accès exceptionnellement étendu a été obtenu grâce à la résolution 687 du Conseil de sécurité et à un accord postérieur. Il est peu probable que les gouvernements, en général, puissent concéder un tel droit d'accès.

Le récent projet de convention interdisant la fabrication d'armes chimiques est sans doute une bonne indication de la limite des concessions que les gouvernements sont généralement prêts à faire pour accepter des inspections internationales dans le monde d'aujourd'hui. Il faut faire un compromis. D'un côté, les Etats cherchent à garder leurs secrets militaires, industriels et commerciaux et n'aiment pas que leurs activités industrielles soient perturbées par de trop fréquentes visites ou de gênantes opérations de comptabilité. D'un autre côté, ils ont tous intérêt à créer les conditions nécessaires à la crédibilité du système d'inspection. Le projet de convention

Maquette
en vraie grandeur
d'un réacteur nucléaire
japonais.
(Photo: Chuba
Electric Power Co.)



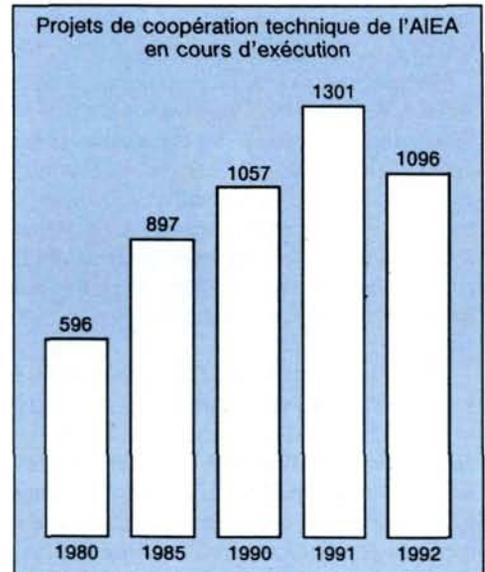
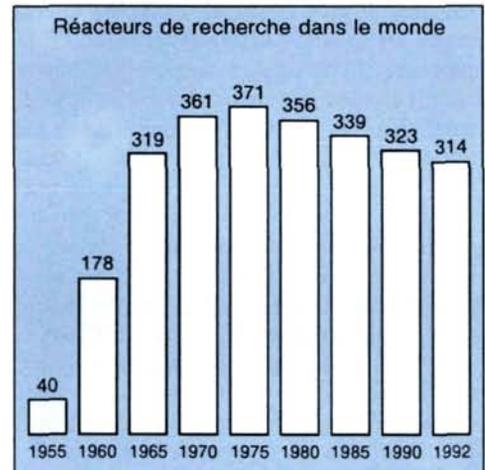
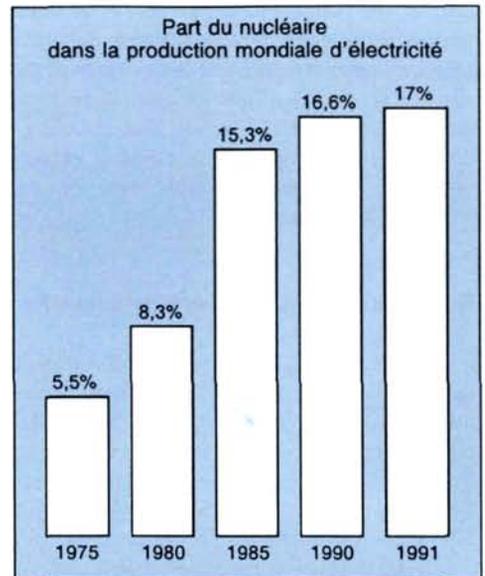
montre que les Etats sont aujourd'hui prêts, pour faciliter les inspections, à aller un peu plus loin que lorsque le système de garanties de l'AIEA fut créé il y a 25 ans. Néanmoins, il faudra encore un certain temps avant qu'un fonctionnaire international soit admis dans tous les pays simplement en présentant son laissez-passer des Nations Unies et une lettre disant qu'il arrive en mission officielle.

S'il est important de continuer de renforcer et de faciliter le droit d'accès à des inspecteurs internationaux, il faut aussi savoir que ceux-ci ne constituent pas un corps de police international utilisable le cas échéant pour un coup de main, en quelque sorte. Les inspecteurs pénètrent sur des territoires et dans des installations qui relèvent d'autorités nationales, lesquelles en autorisent l'accès. Dès lors, il est indispensable de préciser la nature de ce droit d'accès et de le faire effectivement reconnaître par la communauté internationale. Une équipe internationale d'inspecteurs n'a pas les moyens d'accéder de force aux lieux à inspecter.

Quant aux inspections en vertu du TNP, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a confirmé que l'Agence avait le droit de procéder à des inspections spéciales, non seulement sur les sites ou dans les installations déclarés, mais aussi chaque fois qu'il y a des raisons de penser que des installations ou des matières qui auraient dû être déclarées ne l'ont pas été. Le fait que ce droit ait été reconnu et que les Etats en soient pleinement conscients est très important.

Il est tout aussi important que, connaissant le cas d'Iraq et à l'issue de la réunion du Conseil de sécurité de janvier 1992, tous les Etats sachent que ce dernier prendra probablement ce qu'il appelle des «mesures appropriées» au cas où l'Agence lui signifierait la violation d'un accord de garanties. Je précise qu'un accord de garanties serait considéré comme violé, non seulement par l'omission de déclarer la production d'uranium enrichi ou de plutonium, mais aussi par le refus du droit d'accès prévu pour les inspecteurs.

Dans un monde où l'armement nucléaire est limité, il faut savoir avec grande certitude qu'il n'y a pas de fabrication clandestine. Plusieurs facteurs sont nécessaires pour assurer ce haut degré de confiance; la vérification internationale en est un. J'ai expliqué comment on renforçait le système d'inspection actuel, à la suite de l'expérience iraquienne. Malgré cela, le système n'est pas sans limitations; le cas de l'Iraq en est la meilleure preuve. Après 15 missions d'inspection (au 7 novembre 1992) jouissant de droits qui vont bien au-delà de ce que les Etats en général seraient prêts à concéder, nous devons quand même faire une réserve: quelque chose a peut-être encore échappé à la détection et nous insistons sur la nécessité d'une surveillance continue à long terme. En Iraq, les connaissances scientifiques et techniques pour l'enrichissement de l'uranium et l'étude d'armes nucléaires demeurent intactes.

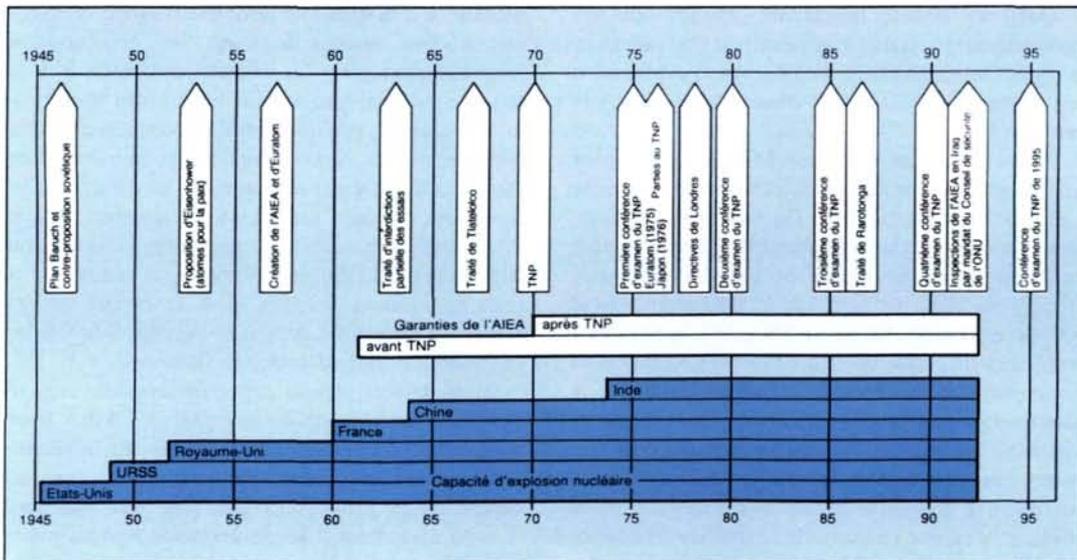
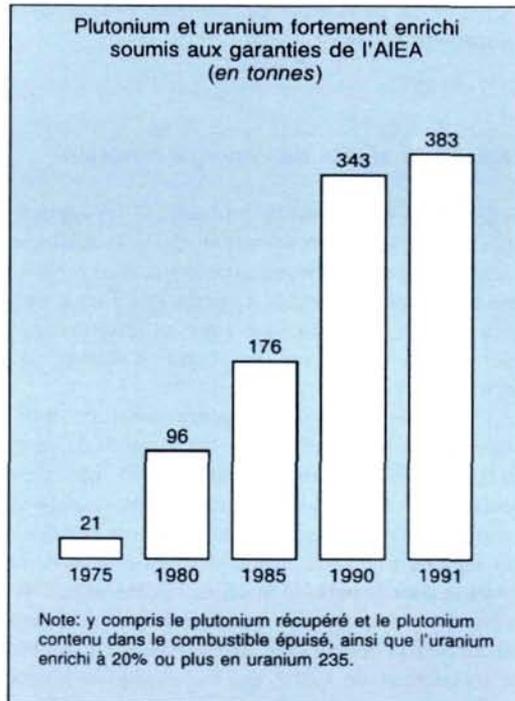
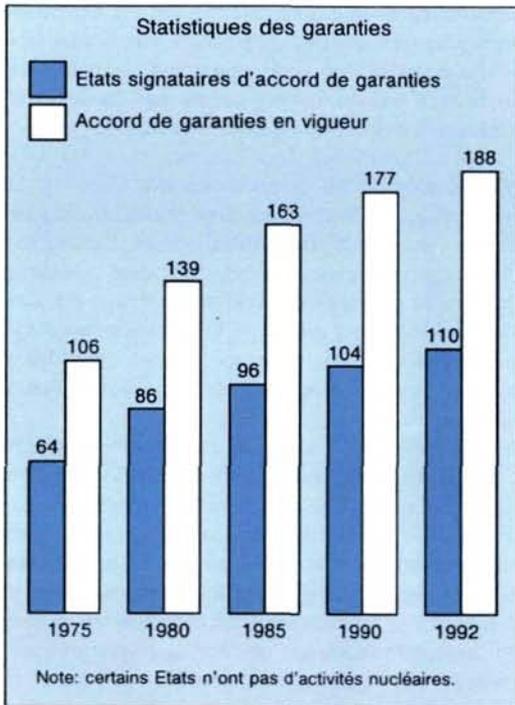


Transfert de science et de technologie nucléaires: malgré un ralentissement, la part du nucléaire dans la production d'électricité n'a cessé de croître depuis les années 60. Actuellement, environ 17% de l'électricité produite dans le monde est fournie par les 420 centrales nucléaires en exploitation dans plus de 20 pays. Dans presque tous les pays d'autres technologies nucléaires sont appliquées en médecine, en agriculture et dans l'industrie. Des services techniques et d'appui pour faciliter ce transfert sont souvent prévus dans les programmes de l'AIEA. Près de 1100 projets de coopération technique de l'AIEA étaient opérationnels en 1992, soit presque le double d'il y a 10 ans. Plus de 1000 contrats de recherche de l'AIEA ont été octroyés

l'an dernier pour assister des travaux dans le domaine nucléaire menés par des établissements et laboratoires scientifiques du monde entier.

Non-prolifération nucléaire: un vaste dispositif international juridique et institutionnel a été créé pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. Les accords que les Etats signent avec l'AIEA pour placer matières et installations nucléaires sous les garanties en sont un élément important. Au total, 180 accords sont actuellement en vigueur pour 105 Etats, lesquels ne mènent pas tous des activités nucléaires. La plupart de ces accords ont été négociés dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) auquel 149 Etats ont accédé depuis son entrée en vigueur en 1970.

Le nucléaire en chiffres



La confiance serait renforcée, en l'occurrence, par un règlement de paix au Moyen-Orient qui annulerait les raisons essentielles que les Etats de la région pourraient avoir de s'armer en nucléaire, et aussi par une active coopération dans le domaine nucléaire pacifique, par exemple pour le dessalement de l'eau. Quoi qu'il en soit, les inspections de l'AIEA demeureront probablement un important élément de tout régime de non-prolifération. Elles pourraient aussi servir à donner l'assurance que les quantités croissantes d'uranium enrichi et de plutonium récupérées des ogives nucléaires ou provenant du retraitement sont stockées à des fins pacifiques ou brûlées dans les réacteurs, ainsi qu'à vérifier l'arrêt de la production de matières fissiles pour l'armement.

Veiller à la sûreté de l'énergie nucléaire

Quant à l'autre volet du problème — les applications pacifiques de la science et de la technologie nucléaires en médecine, en agriculture, dans l'industrie et en énergétique, je rappelle que l'on a mis au point un dispositif juridique et institutionnel international que l'on ne cesse d'ailleurs de perfectionner.

L'essentiel du transfert international de techniques nucléaires pacifiques se fait au profit du vaste secteur nucléaire non gouvernemental qui s'est développé dans le monde entier. Les réglementations nationales sont la base de l'infrastructure juridique qui régit ce transfert. Néanmoins, les directives de l'Atome pour la paix, le Statut de l'AIEA et le TNP prévoient tous que les gouvernements devraient encourager la coopération internationale en matière de transfert et de sûreté des techniques nucléaires pacifiques, en particulier pour les pays en développement.

Quelques détails maintenant sur les activités internationales visant à promouvoir la radioprotection et la sûreté en ce qui concerne l'exploitation des centrales nucléaires et l'élimination des déchets radioactifs.

Après l'accident de Three Mile Island, et plus encore après la catastrophe de Tchernobyl, l'optique a changé en cette matière. On considère toujours, bien entendu, que la responsabilité pleine et entière de la sûreté nucléaire échoit aux autorités nationales et qu'il ne faut rien faire sur le plan international pour la restreindre. On pense néanmoins que certains problèmes de sûreté nucléaire touchent de si près la communauté des nations qu'il faut les traiter sur le plan international et que certains appellent même un minimum de normes internationales couvrant les points essentiels tout en laissant le détail de la mise en œuvre à l'autorité nationale compétente. Pour atteindre à ce que l'on appelle la «culture internationale de la sûreté nucléaire», on pense aussi que des services sous forme de conseils d'experts inter-

nationaux et d'examen par des pairs ont leur rôle à jouer.

Je voudrais m'attarder sur l'infrastructure normative internationale qui prend forme, en particulier depuis une dizaine d'années.

Il n'est pas surprenant que la première réglementation internationale à voir le jour fut celle qui régit le transport international des matières nucléaires. On ne pouvait faire fi des préoccupations communes à tous les pays. Vient ensuite la question de la responsabilité civile en cas d'accident nucléaire, objet de la négociation de deux conventions qui, après Tchernobyl, ont été coordonnées par un protocole commun. Ce domaine complexe où se rencontrent des traditions nationales et des approches juridiques très diverses doit encore être étudié très sérieusement si l'on veut notamment soumettre les dommages transfrontaliers causés par un accident nucléaire à des règles de droit adaptées.

Après Tchernobyl, deux conventions ont été rédigées et adoptées en un temps record, l'une sur la notification rapide d'un accident nucléaire risquant d'avoir des effets transfrontaliers et l'autre sur l'assistance d'urgence en cas d'accident. Quoique l'on espère ne pas devoir les invoquer souvent, des exercices sont organisés périodiquement avec les gouvernements pour s'assurer que les procédures prévues par ces deux instruments sont toujours valables.

Quant à la sûreté nucléaire sous ses divers aspects — choix des sites, conception, exploitation — et au traitement et stockage des déchets, nombre de directives et de normes internationales non exécutoires ont été élaborées au cours des années. Le programme NUSS (Nuclear Safety Standards) propose, pour la conception et l'exploitation des centrales nucléaires, un ensemble complet de normes systématiques fondées sur l'expérience pratique de toute la communauté internationale. Ces normes ont fort utilement servi de référence à certains pays et de modèles à d'autres. Les normes de sûreté relatives aux déchets radioactifs fixent les conditions à respecter pour gérer les déchets nucléaires, et leur fonction est analogue à celle des normes NUSS.

C'est depuis peu que l'on s'accorde à penser que certaines règles sont si importantes que les Etats devraient les accepter comme ayant un caractère non seulement indicatif mais aussi obligatoire, et que l'exploitation des centrales nucléaires et la gestion des déchets nucléaires devraient se conformer à certaines normes valables dans le monde entier. Là où ces normes ne sont pas respectées, il faut aider et conseiller pour redresser la situation.

L'an dernier, divers gouvernements ont engagé des négociations sous les auspices de l'AIEA pour rédiger une convention internationale sur la sûreté. Il est certes difficile de se mettre d'accord, mais on espère qu'un projet sera prêt pour cet automne. A mon avis, l'adoption de certaines normes internationales ayant force exécutoire en matière de sûreté d'exploitation des réacteurs et de gestion des

déchets ne peut qu'aider à convaincre un public sceptique que les gouvernements du monde entier sont d'accord sur les règles à respecter. J'ajouterais que ces normes doivent être revues et mises à jour à mesure que l'on accumule connaissances et expérience.

Les nations se préparent à codifier des normes de sûreté obligatoires pour tous, mais elles se débattent avec la question de savoir comment aider les exploitants dont les installations présentent des anomalies qu'il faut corriger et qui influent sur la perception globale de l'énergie nucléaire.

Au cours des dernières années, la collaboration internationale à l'étude de mesures pratiques pour améliorer la radioprotection et la sûreté nucléaire dans le monde s'est beaucoup développée grâce aux services et aux examens par des pairs organisés par l'AIEA et l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires, et grâce aussi à des programmes bilatéraux. Depuis deux ans, un grand effort est fait pour améliorer la sûreté de certains réacteurs de l'ex-Union soviétique et de l'Europe centrale et orientale. L'absence dans certains pays d'une réglementation bien structurée est une source supplémentaire de préoccupations. Il faut diriger et coordonner de façon plus transparente toutes les activités en cours. L'AIEA, pour sa part, s'est mise à l'œuvre relativement tôt, lorsqu'elle a organisé une enquête sur les problèmes de sûreté des anciens modèles de réacteurs soviétiques du type VVER-440/230. Cet examen systématique a permis de recenser une centaine de défauts au niveau de la conception et de l'exploitation des centrales. Le rapport des experts sera peut-être extrêmement utile aux pays intéressés pour fixer leurs priorités et décider des mesures de sûreté à prendre.

Le problème se complique avec d'autres types de réacteurs de l'ex-Union soviétique et de l'Europe orientale et centrale. Il faut savoir jusqu'où l'on peut aller. L'électricité d'origine nucléaire est en effet une composante vitale de l'économie chancelante de ces pays, et le déclassement progressif des installations n'est pas un problème facile.

Les efforts actuels pour améliorer la sûreté des réacteurs construits selon des normes anciennes mettent à l'épreuve la volonté de la communauté internationale d'œuvrer pour une culture de la sûreté. Cette tâche fait appel à la compréhension, à la coopération et à la solidarité.

Vers la nouvelle génération

Rappelons que la première réaction nucléaire en chaîne contrôlée a proposé à l'humanité un double pari : exploiter pacifiquement l'atome et éviter sa terrible explosion. Cinquante ans ont passé, avec 50 000 négociations, et nous nous retrouvons dans un après-guerre froide et un après-guerre du Golfe, avec de bonnes raisons de commencer à croire que la menace de l'arme nucléaire nous pousse vers un



Laura et Enrico Fermi. Le savant italien dirigea l'équipe qui sut déclencher et arrêter la première réaction nucléaire en chaîne contrôlée. (Photo: Argonne National Laboratory)

horizon où la vraie guerre sera la lutte contre la pauvreté et la dégradation écologique, non pas avec des armes, mais avec la science et la technologie, y compris le nucléaire.

Tandis que de vastes secteurs de l'opinion ne sont pas encore prêts à accepter l'expansion de l'énergie nucléaire et que nombre de gouvernements sont enclins à refuser leur appui à cette expansion, le temps devrait être mis à profit pour parfaire la conception de la nouvelle génération de centrales nucléaires, pour modeler en forme tous les éléments d'une culture de la sûreté nucléaire qui serait acceptée et respectée par tous les Etats engagés dans les programmes nucléaires, et pour amener les Etats non dotés d'armes nucléaires à signer un engagement universel de non-prolifération, et les Etats qui en sont dotés à signer d'amples accords de désarmement nucléaire.

Si nous parvenons à consacrer les quelques prochaines années à la réalisation de ces ambitions, je suis convaincu que le développement de l'énergie nucléaire — qui s'avérera peut-être bientôt indispensable si l'on veut concilier la demande d'énergie et les impératifs écologiques — recueillera aussi les suffrages du public.